

## CONSEIL GENERAL

---

**Commission : COGEST**  
**Président : Alexis TURIN**

### Rapport annuel 2015

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers Collègues,

Pour donner suite à la demande du Bureau, en ma qualité de président de la commission de gestion (ci-après Cogest), je vous sou mets le rapport d'activité pour l'année 2015 et vous communique les objectifs pour l'année 2016.

#### **1. Composition**

La Cogest est composée ainsi :

- Alexis Turin (PLR), président,
  - Daniel Schmid (AdG), vice-président,
  - Jürg Kilchenmann (PDC), rapporteur,
  - Laurent Corminboeuf (PDC),
  - Nathalie Cretton (AdG),
  - Guillaume Joris (PDC),
  - Eric Lattion (PDC),
  - Edgar Vieux (UDC),
  - Cédric Zürcher (PLR),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général (alinéa 2 de l'article 17). Voici la liste des suppléants :

- Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC,
- Côme Vuille pour le PLR,
- Jean-Pierre Rouiller, qui a démissionné en tant que conseiller général, a été remplacé par Patrick Oberson pour l'AdG,
- Cédric Vieux pour l'UDC.

## **2. Activités de l'année 2015**

En préambule, il convient de rappeler que la mission de la Cogest est définie par la législation cantonale, en particulier par l'article 30 de la loi sur les Communes (RS 175.1), ainsi que par l'article 17 du règlement du Conseil général, lequel précise :

### **3.1. Commission de gestion**

#### **Art. 17**

##### **Composition**

1 La commission de gestion se compose de 9 membres, désignés par les groupes politiques, élus par le Conseil général.

2 Chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires. Un minimum de 1 suppléant est garanti pour chaque groupe politique.

##### **Attributions**

3 La commission de gestion contrôle notamment :

- a) l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- b) la correspondance des comptes avec les pièces annexes;
- c) les demandes de crédits supplémentaires.

##### **Compétences**

4 Elle fait rapport au Conseil général sur les objets de sa compétence.

##### **Budget**

5 Lors de l'examen du budget, elle peut proposer au Conseil municipal des amendements au projet présenté. Le Conseil municipal en décide et fait part de sa décision à la commission avant la séance plénière du Conseil général.

6 Si la commission s'estime insuffisamment informée, elle peut également demander, avant de se prononcer, qu'une dépense nouvelle budgétisée fasse l'objet d'un projet détaillé accompagné d'un message du Conseil municipal. Ce message sera adressé à tous les conseillers généraux.

Selon le tableau annexé, pour sa troisième année d'activité, la Cogest a siégé à 14 reprises (même nombre qu'en 2014 contre 17 séances en 2013), pour un temps total cumulé de 24 heures (contre plus de 30 heures en 2014), selon le résumé suivant :

- 1 séance pour établir le calendrier des séances et discuter du rapport annuel du président ;
- 4 séances pour étudier les comptes 2014 ;
- 3 séances pour établir un rapport sur la création de la société La Charmaie SA destinée à reprendre la gestion de l'EMS ;
- 6 pour étudier le budget 2016 et ses amendements.

La Cogest a en plus délégué à 2 sous-commissions l'examen de certaines rubriques comptables de l'exercice 2014 (séance no 3 selon le tableau annexé).

Compte tenu de nos soucis liés à la situation des finances communales, la Cogest a invité le Conseil municipal à un échange de vue le 25.08.2015. Le but de cette séance était notamment de faire part à l'exécutif de nos attentes par rapport au budget 2016. Cette séance a finalement été annulée au dernier moment par le Conseil municipal.

### **3. Coût de fonctionnement**

Le coût de fonctionnement de la Cogest a été de CHF 13'400.- (CHF 12'600.- selon le tableau + l'indemnité de CHF 800.- du président de la Cogest). En 2014, le coût était de CHF 14'540.- (en 2013, il avait été de CHF 21'140.- ; il s'agissait de notre première année de fonctionnement et la Cogest avait dû analyser 2 budgets).

Quelques remarques à propos de ce coût de fonctionnement :

1. il s'agit en fait uniquement de vacations, et pour être précis de montants bruts ;
2. compte tenu de l'expérience acquise, la Cogest a besoin de moins de temps pour procéder aux examens des comptes et du budget ; cela ne diminue pas le nombre des séances, mais celles-ci sont plus courtes, ce qui provoque une diminution de ses frais de fonctionnement de CHF 1'140.- (- 8%) ;
3. la dernière séance de l'année s'est terminée par un repas, aux frais des membres.

### **4. Bilan 2015**

A l'heure de faire le bilan, le soussigné relève deux points négatifs et deux points positifs.

Le point le plus négatif concerne sans conteste l'examen du budget rubrique par rubrique. Alors que ce point n'avait pas appelé de commentaires particuliers lors de l'examen du précédent budget, le président du Conseil général a décidé de son propre chef, sans aucune consultation du Bureau, et encore moins de la Cogest, d'interpeler l'Etat du Valais, en la personne de M. le Chef de service Maurice Chevrier, pour savoir quelle interprétation il fallait donner à notre règlement communal d'organisation (RCO). En résumé, s'il était possible d'amender aussi une rubrique générale du budget ou s'il fallait nécessairement modifier la plus petite rubrique, sachant que seule une rubrique de plus de CHF 30'000.- pouvait être amendée.

Alors que la Cogest était en plein examen du budget, elle a appris à peine 1 heure (pour celle et ceux qui consultent à la minute leurs mails) avant sa séance, par un mail adressé à tous les conseillers généraux, l'interprétation donnée par M. Chevrier.

On aurait pu s'attendre que le président du Conseil général consulte d'abord son Bureau, puis les membres de la Cogest, voire les conseillers généraux qui avaient participé à la commission chargée de l'élaboration du RCO.

Ce mode de procédé a profondément perturbé le fonctionnement de la Cogest. Ainsi, nous avons dû passer de très longues minutes à discuter de cette question qui nous tombait dessus en urgence, pour finalement aboutir à la conclusion suivante : si M. Chevrier dit de faire comme cela, alors il faut faire comme cela.

Mon propos n'est pas ici de remettre en question la décision de la majorité des membres de la Cogest. Je respecte trop mes membres et la démocratie pour me permettre cela. Ce que je regrette profondément, c'est la démarche intempestive et peu respectueuse du président du conseil général envers nous, conseillers généraux, élus de notre commune. Ce mode de faire d'un autre âge n'a amené que crispations et frustrations au sein de la Cogest, et finalement au sein de notre noble assemblée. Pour ce qui est du fond de la question, et des raisons pour lesquelles je conteste l'interprétation de M. Chevrier, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors de la séance du budget 2016, je vous renvoie au pv mot à mot.

Le deuxième point que je regrette, c'est le revirement du Conseil municipal au sujet de la procédure d'élaboration du budget 2016. A l'instar de ce que la Cogest avait proposé au Conseil municipal pour le budget 2015, avec le Conseil municipal nous nous étions mis d'accord au début de l'année 2015, pour nous rencontrer avant l'élaboration du budget 2016, soit à la fin août 2015.

Au dernier moment, le Conseil municipal a annulé cette séance, au motif qu'il ne disposait pas de tous les chiffres. Cette attitude nous a déçus. Car l'objectif n'était pas de discuter sur des chiffres très précis, mais plutôt de réfléchir ensemble sur les objectifs à atteindre au niveau des finances communales. L'idée était de pouvoir transmettre au Conseil municipal notre vision, afin d'éviter de devoir refuser d'entrer en matière sur son projet de budget, au risque de provoquer une situation de stress inutile en fin d'année, voire en début de cette année.

Certains diront que le Conseil municipal a bien fait d'agir de la sorte vu que le budget a été accepté. Cette façon de voir les choses m'inquiète. D'une part, la Cogest s'est retrouvée dans une situation délicate. En effet, nous avons passé beaucoup de temps à discuter avant d'entrer finalement en matière, à reculer, parce que pas satisfaits du tout du projet de budget du Conseil municipal qui prévoyait une marge d'autofinancement de CHF 3 mio environ, loin des CHF 4.5 mio préconisés par la Cogest et ... acceptés par le Conseil municipal. D'autre part, force est de constater que dans le budget finalement adopté par le Conseil général, la marge d'autofinancement s'est encore péjorée de près de CHF 117'000.-. Alors que nos finances communales restent très préoccupantes.

Il y a beaucoup de points positifs. J'en retiens deux.

Le premier point positif concerne les relations entre la Cogest et le Conseil municipal, respectivement l'administration communale. Hormis la question de l'annulation de la séance mentionnée ci-dessus, les relations sont très bonnes. La Cogest obtient rapidement les documents qu'elles demandent. Les séances sont franches et directes, dans le respect de la séparation des pouvoirs. Le dialogue est constructif. Pour preuve, plusieurs pistes concernant nos finances communales ont été reprises et intégrées par le Conseil municipal dans son budget 2016.

Le second point positif concerne le fonctionnement même de la Cogest. Chaque membre a à cœur de travailler au mieux. Si les opinions divergent, celles-ci s'expriment librement. Sans cesse confrontés à des problèmes nouveaux, parfois de dernière minute, nous avons pris le temps de discuter chaque option. Ce travail d'équipe permet à la Cogest de rendre à chaque fois à temps ses rapports, malgré des délais parfois courts.

## **5. Objectifs pour 2016**

L'objectif prioritaire de la Cogest pour 2016 reste le même que celui pour 2015, à savoir l'état (très) préoccupant des finances communales. Certes avec le passage de l'EMS dans une nouvelle société, le découvert de fortune au bilan n'est plus prévu pour 2017. Toutefois, ce n'est que partie remise. Et les indicateurs économiques sont plutôt pessimistes. Pour ce motif, la Cogest va réitérer sa demande au Conseil municipal de pouvoir échanger avec lui avant qu'il ne nous remette son projet de budget.

La Cogest a pris bonne note de l'avis émis par M. Chevrier concernant l'interprétation du RCO, s'agissant du vote rubrique par rubrique pour le budget. Prise de court, elle n'a pas vraiment eu d'autre choix que de s'y conformer, au risque de provoquer encore plus de confusion pour le plenum. Le soussigné reste toutefois convaincu que cette interprétation n'est pas conforme à la volonté du législateur, sous peine de bâillonner le premier pouvoir de notre commune, et de l'empêcher de travailler dans l'intérêt de notre collectivité.

## 6. Conclusions

Comme relevé dans mon précédent rapport, l'assiduité des membres de la Cogest aux séances, démontre notre volonté de remplir au mieux notre mission légale. L'ambiance de travail est excellente. Nous profitons vraiment de la petite expérience que nous avons engrangée. Nous sommes très satisfaits des relations avec le Conseil municipal et avec l'administration communale, que nous remercions.

Compte tenu des remarques émises au plenum, j'en déduis que le travail de la Cogest est bien apprécié par le Conseil général. Tant mieux et le mérite en revient à chaque membre de la Cogest.

S'agissant du coût de fonctionnement de la Cogest, nous avons montré qu'il est possible de faire aussi bien en réduisant de près de 8% notre coût global.

Je profite de ce rapport pour vous remercier de votre confiance, en vous, nous, souhaitant une dernière (déjà !) année de législature des plus fructueuses.

Collombey-Muraz, le 03.02.2016

Le président :

Alexis Turin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Turin', with a long horizontal stroke extending to the left.

annexe : tableau des séances

# Commission de Gestion du Conseil général : Décompte des heures pour l'année 2015

Tarif : Frs 80.- par séance + frs 30.- dès la 3ème heure

Tarif rapporteur : frs 30.- par heure

Nom Prénom	Séance 1 03.02.15	Séance 2 11.05.15	Séance 3 19.05.15	Séance 4 21.05.15	Séance 5 26.05.15	Séance 6 01.06.15	Séance 7 07.09.15	Séance 8 14.09.15	Séance 9 28.09.15	Séance 10 20.10.15	Séance 11 26.10.15	Séance 12 04.11.15	Séance 13 09.11.15	Séance 14 17.11.15	Séance 15 03.12.15	Nbre heures	Total à Fr. 80.-	Nbre heures	Total à Fr. 30.-	TOTAL GENERAL
Alexis Turin (Président)	1	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	1120	10	300	1420
heures supplémentaires	n.a.	2	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1	14	1120	10	300	1420
Daniel Schmid (Vice-président)	1	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	1040	40	1200	2240
heures supplémentaires	n.a.	2	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1	0	0	0	0	0
Jürg Kiblenmann (Rapporteur)	1	1	n.a.	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	1040	11	330	1370
heures supplémentaires	1	4	n.a.	n.a.	5	3	3	3	2	3	3	2	5	3	3	9	720	7	210	930
Laurent Corninboeuf	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	13	1040	10	300	1340									
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	13	1040	11	330	1370									
Guillaume Joris*	1	1	n.a.	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	640	5	150	790
heures supplémentaires	n.a.	2	n.a.	2	n.a.	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1	4	320	2	60	380
Eric Lathion	1	1	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	1	1	1	1	9	720	6	180	900
heures supplémentaires	n.a.	1	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Edgar Vieux	1	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
heures supplémentaires	n.a.	2	1	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1	0	0	0	0	0
Nathalie Creton	1	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	240	3	90	330
heures supplémentaires	n.a.	2	2	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1	1	80	1	30	110
Cédric Zürcher	1	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
heures supplémentaires	n.a.	2	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1					
José Mariaux (suppléant)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1					
Didier Salim (suppléant)	n.a.	n.a.	n.a.	1	n.a.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1					
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	1	1	n.a.	n.a.	1	1	n.a.	1	1	1					
Jean-Pierre Roullier (suppléant) -- 15.06.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
Patrick Oberson (suppléant) 15.06.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
Côme Vuille (suppléant)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
Cédric Vieux (suppléant)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														
heures supplémentaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.														

Total du poste  
12600

Présences supplémentaires à CHF 40.-

M. Bertrand Fontanaaz (Prés. CG) 0

Muraz, le 08 janvier 2016

Certifié exact par le Président

Signature :